

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 107 (1981)
Heft: 5

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet PW: concours de projet IW: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Société suisse des fabricants de ciment, chaux et gypse (tél. 01/211 55 70)	Architecture Béton 81	Réalisateurs d'ouvrages où le béton joue un rôle prépondérant dans l'expression architecturale (construits en Suisse après le 1 ^{er} janvier 1974)	16 mars 81	24/80 12 (ann.)
Kantonales Amt für Gewässerschutz Luzern, Baudepartement des Kantons Aargau, Abt. Gewässerschutz	Sanierung Baldeggersee, Hallwilersee, Sempachersee, Ingenieur-Projekt-wettbewerb	Ingenieurbüros und Ingenieurgemeinschaften mit Geschäftssitz im Kanton Aargau oder im Kanton Luzern	31 mars 81 (30 juin 80)	
Service des bâtiments de l'Etat de Vaud	Nouveau Tribunal cantonal, PW	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis sur le territoire vaudois avant le 1 ^{er} janvier 1979	31 mars 81 (31 oct. 80)	
Commune du Grand-Saconnex	Salle communale du Grand-Saconnex, PW	Architectes propriétaires d'un bureau ayant leur domicile privé ou professionnel sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1979	16 avril 81 (21 nov. 80)	
Stadt Winterthur	Künstlerische Gestaltung beim Krankenhaus Oberwinterthur	Künstler, die Bürger von Winterthur oder seit mindestens dem 1. Januar 1979 ansässig sind, sowie auswärtige Künstler, die als Aktivmitglieder der Künstlergruppe Winterthur angehören	10 avril 81	
Gemeinde Trimmis GR	Erweiterung der Schulanlage, PW	Alle seit dem 1. Januar 1979 im Kanton Graubünden niedergelassenen (Wohn- und Geschäftssitz) Architekten und solche mit Bürgerrecht im Kreis Fünf Dörfer	1 ^{er} mai 81	
Stadt Thun	Überbauung Aarefeld-Bahnhofstrasse-Bahnhofplatz in Thun	Architekten und Planungsfachleute, die mindestens seit dem 1. Januar 1980 im Kanton Bern Wohn- oder Geschäftssitz haben oder in der Gemeinde Thun heimatberechtigt sind. Studenten sind zugelassen (Siehe Art. 26 Ordnung 152)	15 mai 81	
Commune de Lausanne VD	Hôtel d'Ouchy à Lausanne, PW	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis sur le territoire de la commune de Lausanne avant le 1 ^{er} janvier 1980	29 mai 81 (9 mars 81)	5/81 B 26
Consorzio Casa per anziani, Sorengo	Casa per anziani, Sorengo, PW	Aperto a chi è iscritto all'albo OTIA ramo architettura ed è domiciliato o ha uno studio di architetto in uno dei comuni consorziati dal primo gennaio 1980	15 juin 81 (16 févr. 81)	
Service des bâtiments de l'Etat de Vaud	Nouvelle affectation de la caserne de Lausanne, PW	Tous les architectes autorisés à exercer dans le canton de Vaud et y ayant leur domicile professionnel depuis le 1 ^{er} janvier 1979 (obligatoirement en commun avec un ingénieur civil)	15 juin 1981	3/81 B 10
Parrocchia di Giubiasco TI	Chiesa sussidiaria, Pedevilla, Giubiasco TI, PW	Membri dell'Ordine degli ingegneri e architetti del Cantone Ticino (OTIA) ed iscritti all'ordine parte architettura prima del 1 ^o gennaio 1981; professionisti attinenti del Cantone Ticino domiciliati in Svizzera ed aventi i requisiti che permetterebbero la loro iscrizione all'OTIA parte architettura	26 juin 81 (6 mars 81)	
Baudepartement des Kantons Solothurn	Berufsbildungszentrum in Grenchen SO, PW	Alle im Kanton Solothurn heimatberechtigten oder seit mindestens dem 1. Januar 1980 niedergelassenen (Wohn- oder Geschäftssitz) Fachleute	21 août 81 (13 mars 81)	

Nouveaux dans cette liste

Commune d'Auvernier	Salle polyvalente et locaux de protection civile, PW	Architectes ayant pris leur domicile professionnel ou privé dans les communes des districts de Neuchâtel ou de Boudry avant le 1 ^{er} janvier 1980 et qui y séjournent actuellement	1 ^{er} juin 81 (31 mars 81)	5/81 B 26
Commune de Chardonne	Concours de génie civil pour l'aménagement de l'entrée ouest du village, IW	Ingénieurs civils domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant 1981, titulaires d'un diplôme d'une école polytechnique ou inscrits au Registre suisse des ingénieurs, architectes et techniciens	25 sept. 81 (27 mars 81)	5/81 B 26

Carnet des concours

Hôtel d'Ouchy, à Lausanne

Ouverture

La direction des travaux de la Commune de Lausanne organise un concours pour la construction d'un hôtel de quelque 200 chambres, abritant aussi le siège de l'ADIL et des petits commerces. Par la disposition de locaux ouverts au public sur l'avenue de Rhodanie, la Municipalité souhaite que la zone animée d'Ouchy puisse s'étendre jusqu'au chemin des Mouettes. Cette conception d'aménagement englobe la future restructuration de la place de la Navigation, dont le projet est remis aux concurrents à titre d'information.

Programme

Locaux de l'hôtel, surfaces approximatives:

- Chambres et offices 5 700 m²
- locaux de restauration et services annexes 1 200 m²
- locaux d'accueil 1 200 m²
- locaux administratifs 150 m²
- locaux de service 1 000 m²
- garage souterrain 80 places
- locaux de l'ADIL

Locaux de l'ADIL, surfaces approximatives:

- locaux d'accueil 750 m²
- administration 60 m²
- locaux de direction 160 m²
- départements 380 m²
- locaux de service 270 m²
- boutiques/commerces 160 m²

Participation

Le concours est ouvert aux architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis sur le territoire de la Commune de Lausanne avant le premier janvier 1980. Il est conseillé aux architectes concurrents de collaborer avec un ingénieur civil (selon art. 29 de la norme SIA 152), qui devra satisfaire aux mêmes conditions de participation. L'ingénieur civil faisant équipe avec l'architecte retenu pour la poursuite des études en vue de l'exécution sera mandaté pour les travaux relevant de sa spécialité.

Prix

Une somme de 80 000 francs est à disposition du jury pour l'attribution de 7 à 8 prix. Une somme de 15 000 francs est en outre réservée au jury pour d'éventuels achats.

Jury

MM. M. Lévy, conseiller municipal directeur des travaux, F. Vuillomenet, chef du Service d'urbanisme de la Ville, A. Décoppet, arch., Lausanne, E. Gisel, arch., Zurich, W.-S. Hunziker, arch., Zurich, A. Dessemontet, directeur BCV, Lausanne, U. Prager, PDG Mövenpick, Adliswil, C. de Mercurio, adm. OCDM, Lausanne, R.-W. Baur, adjoint Mövenpick, Zurich. Suppléants: MM. B. Bolli, arch. Service des bâtiments de la Ville,

Lausanne, P. Chalhoub, dir. marketing OCDM, Lausanne.

Inscriptions

Les architectes sont invités à prendre connaissance du règlement et du programme dès le 23 février 1981 auprès du Service d'urbanisme de la Ville de Lausanne, «Concours Hôtel d'Ouchy», rue Beau-Séjour 8, 1002 Lausanne.

Inscriptions du 23 février au 9 mars 1981, de 9 à 11 h. et de 14 à 16 h., à l'adresse mentionnée, contre dépôt de 200 francs rendu aux personnes ayant remis un projet admis au jugement. Les documents graphiques de base seront remis aux concurrents au moment de l'inscription et la maquette dès le 9 mars 1981.

Les questions relatives au concours seront adressées à l'organisateur par écrit, sous le couvert de l'anonymat, jusqu'au 23 mars 1981.

Remise des projets

Les projets seront remis ou envoyés, sous forme anonyme, jusqu'au 29 mai 1981 à 17 h. *au plus tard* (timbre de la poste faisant foi). Les maquettes devront être remises ou envoyées jusqu'au 8 juin 1981 à 17 h, le tout à l'adresse mentionnée.

Auvernier: salle polyvalente

Ouverture

La Commune d'Auvernier ouvre un concours de projets pour la construction d'une salle polyvalente et de locaux de protection civile au sud et au sud-est du collège à Auvernier. Jury: E. Isenschmid, conseiller communal, E. Ryf, conseiller communal, M. Javet, conseiller communal, J.-L. Béguin, architecte, Auvernier, G.-J. Haefeli, architecte, La Chaux-de-Fonds, D. Petrovic, architecte, La Chaux-de-Fonds, A.-G. Tschumi, professeur EPFL, La Neuveville, J.-C. Robert, président de la Commission d'urbanisme, Auvernier, Th. Waldvogel, architecte, Neuchâtel, W. Mischler, inspecteur cantonal de l'éducation physique et des sports, Neuchâtel, J. Donazzolo, Auvernier.

Le concours est ouvert aux architectes ayant pris leur domicile professionnel ou privé dans les communes des districts de Neuchâtel ou de Boudry, avant le 1^{er} janvier 1980 et qui y séjournent actuellement. Par ailleurs, les concurrents devront être titulaires, à la date d'ouverture du concours:

- d'un diplôme universitaire d'architecte au sens de la loi portant révision de la loi cantonale sur les constructions, article 130, litt. a, du 22 novembre 1978, ou
- d'un diplôme d'une école technique supérieure au sens de l'article 130, litt. b de la loi précitée, ou

— d'un certificat attestant leur inscription au registre suisse des architectes au sens de l'article 130 litt. c de la loi précitée.

Les articles 27, 28 et 30 de la norme SIA 152 seront appliqués. Le règlement et le programme seront envoyés à tous ceux qui en font la demande, pour autant qu'ils répondent aux conditions fixées. Un dépôt de Fr. 250.— sera demandé à tous les concurrents lors de leur inscription au moment auquel les dossiers leur seront remis. L'ouverture du concours est fixée au 24 février 1981. Les concurrents qui auraient à demander des renseignements relatifs au présent règlement/programme devront le faire jusqu'au 16 mars 1981. Le délai d'inscription échoit le 31 mars 1981. Une somme de 28 000 francs est mise à disposition du jury pour être répartie entre les auteurs des cinq projets désignés comme les meilleurs. Une somme complémentaire de 4000 francs est réservée pour des achats éventuels. Les projets doivent être remis jusqu'au 1^{er} juin 1981 à 17 h., à la Commune d'Auvernier.

Chardonne VD: Aménagement de l'entrée ouest du village — Concours de génie civil

Ouverture

Ce concours est organisé par la Commune de Chardonne. Il s'agit d'un «concours d'idées» visant à la réalisation par étapes d'ouvrages situés à l'entrée ouest du village de Chardonne (l'art. 4 du règlement des concours de génie civil n° 153 — édition 1972 de la SIA). Le jury est composé des membres suivants: Alexandre Bonnard, avocat, Eric Berney, syndic de Chardonne, Georges Nicollier, ingénieur, Roger Pernet, ingénieur, Alexandre Verrey, ingénieur, chef du Service cantonal des routes, Pierre Vincent, architecte, Maurice Wiedmer, ingénieur.

Le concours est ouvert aux ingénieurs civils domiciliés ou établis

dans le canton de Vaud avant 1981, titulaires d'un diplôme d'une école polytechnique ou inscrits au Registre suisse des ingénieurs, architectes et techniciens. Les ingénieurs concurrents pourront s'adjoindre un architecte reconnu par l'Etat de Vaud, également établi ou domicilié dans le canton de Vaud avant 1981. L'architecte ne pourra collaborer qu'avec un seul ingénieur concurrent.

Une somme de 60 000 francs est mise à disposition du jury pour être répartie entre les quatre à cinq projets jugés les meilleurs par le jury et pour les achats éventuels. Les questions relatives au règlement et programme du concours seront adressées, par écrit, sous couvert de l'anonymat, jusqu'au 1^{er} mai 1981 à la Municipalité de Chardonne. Les projets seront envoyés sous forme anonyme jusqu'au 25 septembre 1981 au plus tard (le timbre postal faisant foi) à la Municipalité de Chardonne. Ils porteront la mention «Concours de génie civil de Chardonne».

Le règlement et programme du concours peuvent être obtenus gratuitement auprès de la Municipalité de Chardonne. Les autres documents seront fournis contre versement d'un dépôt de 150 francs. Les documents susmentionnés pourront être demandés ou retirés à la Municipalité de Chardonne jusqu'au 27 mars 1981 (date du timbre postal).

Le programme du concours comporte quatre ouvrages à projeter. Ces ouvrages sont plus ou moins liés et dépendants les uns des autres:

- un bâtiment de protection civile avec locaux pour la voirie et deux appartements,
- un passage pour piétons sous la route cantonale n° 763 reliant le village au collège,
- un parking couvert ou non permettant le parage d'environ 30 voitures,
- l'amélioration du raccordement de la rue du Village à la RC 763 et la construction d'un trottoir en aval de la RC 763.

Congrès

Les petites stations d'épuration

Lausanne, 13 mars 1981

Selon les statistiques de l'Office fédéral de la protection de l'environnement, 763 stations d'épuration étaient en service en Suisse au 1^{er} février 1979, contribuant à l'assainissement de 1628 communes soit un potentiel de raccordement équivalent à 80% de la population.

En conséquence, la phase finale d'assainissement concernera plus particulièrement les régions rurales, les villages et hameaux, les zones à habitat dispersé.

Dans ces cas, existe-t-il des techniques nouvelles, la législation fédérale en permet-elle l'application?

C'est précisément pour répondre à ces questions que le groupe régional romand de l'Association suisse des professionnels de l'épuration des eaux (ASPEE) organise une conférence sur le thème des petites stations d'épuration, le vendredi 13 mars 1981 à 10 heures à l'EPFL, avenue de Cour 33, salle B 7.

Renseignements et inscriptions: M. Roger Hostettler, Office de l'économie hydraulique et énergétique du canton de Berne, place de l'Hôtel-de-Ville 1, 3011 Berne, tél. (031) 64 40 73.